



LE MOT DU MAIRE

Pendant quinze jours, notre village aura vécu au rythme des îles Marquises avec la présence du groupe de danseurs et musiciens **Té Kaipeka Oté Kaikaiana** qui par leurs rythmes colorés nous ont fait vibrer le soir du 13 juillet. Merci aux familles d'accueil et à **Danielle et Bernard MESTRE** pour avoir permis cette année encore d'aller à la rencontre d'autres cultures.

L'été c'est aussi la préparation de la rentrée avec le Forum des Associations et sa palette variée d'activités qui se tiendra le vendredi 6 septembre à la Baume d'Hostun.

L'aménagement dans notre mairie entièrement rénovée se prépare également dans le courant du mois de septembre, libérant ainsi la salle du Patronage pour le plus grand plaisir de nos Anciens.

La manifestation *Chemin de Peintres* qui aura lieu le week-end des 12 et 13 octobre est elle aussi en pleins préparatifs et associera une nouvelle fois les enfants de l'école primaire qui se mettront à l'ouvrage dès la rentrée.

N'oublions pas la réouverture prochaine de la Boulangerie, dont la date vous sera communiquée ultérieurement.

Deux dates importantes à retenir et à inscrire dans vos agendas :

L'inauguration de la mairie le samedi 16 novembre et la cérémonie officielle qui se déroulera le samedi 4 janvier après les vœux et qui donnera à notre salle des fêtes le nom de notre regretté **Henri MARET**.

Au plaisir de vous retrouver le 15 août autour de notre traditionnelle soupe au pistou.

Bien à vous

Votre maire,

Isabelle ROBERT.

Permanence
de M^{me} Le Maire
Sur rendez-vous
Mar. 14h à 18h
Sam. 9h à 12h



JEAN-MARC GRANGE

Chez les GRANGE, c'est une histoire de famille. Après Charles son grand-père paternel qui s'occupait des moutons, Julien son père des vaches laitières puis à viande, Jean-Marc s'installe en 1997 à Jaillans où il est arrivé à l'âge de 5 ans.

Aujourd'hui son exploitation compte 118 bêtes dont 48 mères. La vente de viande se fait à HOSTUN dans les anciens locaux du GAEC mais occasionnellement depuis cette année il vend aussi des steaks surgelés de sa production : 273 kilos pour la première vente !

Il cultive également des céréales, maïs et blé, dont une partie est réservée pour la consommation du troupeau, le reste pour la vente en coopérative sans oublier le fourrage (luzerne et foin).

Même si c'est une passion, Jean-Marc ne cache pas que le quotidien d'un agriculteur est loin d'être facile quand on sait que le prix de vente est inférieur au coût de production, et ce malgré les subventions.

Et les vacances Jean-Marc ?

Interviewé en pleine période estivale, il était normal de savoir si le mot vacances faisait partie de son vocabulaire... et bien depuis 10 ans il n'en a pas pris et ce n'est pas pour autant qu'il se plaint. Son sourire et son tempérament de feu laissent deviner l'âme d'un passionné, d'un agriculteur qui aime son métier

Isabelle ROBERT

Horaires d'ouverture au public du secrétariat

Nous vous rappelons que pendant la durée des travaux, le secrétariat de la mairie a été déplacé, salle du patronage

MAIRIE
04 75 48 83 99
mairie.jaillans@wanadoo.fr
www.jaillans.fr

Horaires d'ouverture

Lun. : 13h30 à 17h
Mar : 14 h à 17 h
Mer. : 9h à 12h
Jeu. : 9h à 12h30
Ven. : 13h à 16h
Sam. : 9 h à 12 h
(1^{er} sam. de chaque mois)

- **Pour justifier de votre domicile** : quittance de loyer ou d'électricité ou de téléphone fixe ou avis d'imposition (tous les documents doivent avoir été établis depuis moins de 3 mois). Si le nom porté sur ce justificatif est différent du vôtre, vous devez fournir une attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge et la copie de sa carte nationale d'identité.

Les pièces justificatives précisées sur le formulaire doivent obligatoirement être jointes à la demande.

Attention électeurs radiés : si vous êtes aussi inscrits sur une liste consulaire, vous devez choisir de vous faire radier de la liste principale ou consulaire. Sans choix de votre part, l'INSEE interviendra et effectuera votre radiation de la liste principale. Un doute ? Vérifiez votre inscription sur les listes électorales sur le site service-public.fr

Dans le cadre de la réforme de la révision de la liste électorale et la mise en place du Répertoire Electoral Unique, une commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale a été mise en place sur la commune de JAILLANS.

Par arrêté n° 2019010-0004 du 10 janvier 2019, le préfet a désigné les membres de la commission de contrôle de la commune.

Elle est composée de M. Pierre-Olivier MACHON (conseiller municipal) de Mme Maryse GUTIERREZ (déléguée de l'administration) et de Mme Danielle MESTRE (déléguée du Tribunal de Grande Instance).

Inscriptions sur liste électorale

Pour pouvoir voter sur la commune, il faut être inscrit sur les listes électorales de celle-ci.

Pour les jeunes Jaillanais de 18 ans ayant fait leur démarche de recensement citoyen dans les 3 mois suivant leurs 16 ans et n'ayant pas déménagé depuis, l'inscription est automatique (vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie pour information).



Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription,...) vous devez prendre l'initiative de la demande.

L'inscription ou le changement d'adresse doit intervenir jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. **La date limite d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections municipales est le 7 février 2020, le 1^{er} tour des élections ayant lieu le dimanche 15 mars et le second tour le dimanche 22 mars 2020.**

Les citoyens de l'Union Européenne résidant en France et inscrits sur la liste électorale de la commune de leur domicile peuvent participer aux élections municipales et européennes. Pour exercer ce droit de vote, il faut être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge (18 ans) et de capacité juridique.

Les pièces à produire pour l'inscription sont :

- **Pour justifier de votre identité** : Carte nationale d'Identité ou passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription. Si le nom marital ne figure pas sur ces pièces fournir le livret de famille.

Recensement citoyen : Journée Défense et Citoyenneté

Tout jeune français, ayant atteint l'âge **de 16 ans et 1 jour**, les filles comme les garçons, doit obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de son domicile, Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics notamment.

Les pièces à fournir :

- Carte nationale d'identité,
- Livret de famille de vos parents ou le cas échéant d'un justificatif de nationalité française.

Si les parents du jeune recensé sont tous les deux nés à l'étranger, il doit justifier de sa nationalité au moyen d'un certificat de nationalité française ou d'un décret de naturalisation.

Une attestation de recensement vous sera remise.

Si vous avez omis de vous faire recenser à vos 16 ans et que vous avez moins de 25 ans vous pouvez vous présenter en mairie, à tout moment, pour régulariser votre situation.

Divagation chats et chiens

La mairie est saisie très régulièrement de plaintes concernant la divagation des chiens et des chats. **Nous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens et chats.**

Les propriétaires sont responsables des accidents de toute nature que peuvent causer leurs animaux.

La notion d'animal errant ou en état de divagation :
Cette notion est appréhendée différemment selon qu'il s'agit d'un chien, d'un chat ou d'un animal appartenant à une autre espèce.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La loi ne donne pas de définition de l'état d'errance ou de divagation pour les autres espèces animales. Toutefois, la jurisprudence considère en général qu'un animal, qui n'est pas un chien ou un chat, est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique. Un troupeau de moutons pacageant sur les terrains d'autrui a ainsi pu être considéré comme étant en état de divagation (CE, 10 avril 1996, *Consorts Falquet*).

De même, les aboiements ininterrompus et répétitifs de chiens, peuvent être gênants pour le voisinage. Dans un souci de tranquillité publique, il est demandé aux propriétaires d'animaux, de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas trop « bruyants ».

Permanence du service social

Depuis avril 2007, trois assistantes sociales du département de la Drôme interviennent sur le secteur d'HOSTUN et des communes avoisinantes.

Il s'agit de Mmes Bonnet Myriam, ARNAUD Florence, BONNET Marie-Thérèse. Elles peuvent vous recevoir soit :

Sur rendez-vous au Centre médico-social – 12 rue du Cheval Blanc 26300 Bourg de Péage – tél 04 75 70 88 30

En permanence, sans rendez-vous, en mairie d'Hostun, le 4^{ème} jeudi de chaque mois, de 9 h à 10 h 30.



CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

Vous avez un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement ?

Afin d'améliorer la qualité de votre projet, Valence Romans Agglo vous propose les conseils gratuits, neutres et personnalisés d'un architecte paysager.

Les permanences sont gratuites et accessibles uniquement sur rendez-vous :

- **A Romans sur Isère, au 13-15 rue Réaumur, un lundi sur deux.**
- **A Valence 9 rue Cujas, un mardi sur deux.**

Avec ce service, l'enjeu pour l'Agglo est d'améliorer la qualité de l'architecture et des paysages du territoire.

Tous les projets visibles depuis l'espace public sont concernés :

- **l'aménagement de terrains à lotir : implantation, exposition, intégration au site...**
- **la construction, l'extension ou la surélévation d'un bâtiment d'habitation ou d'activité professionnelle ;**
- **la rénovation de façade, la création d'ouverture ;**
- **l'installation de clôture, de haies, en limite de terrain.**

Prises de rendez-vous

Noëlle MALOSSANNE / 04 69 64 70 49

noelle.malossanne@valenceromansagglo.fr



COLLECTE ORDURES MENAGERES

C'est l'heure d'un premier bilan suite à la mise en service des nouveaux conteneurs pour la collecte des ordures ménagères intervenue en octobre 2018.

Sur notre commune, 3 sites ont été équipés de conteneurs ordures ménagères et tri sélectif, soit 1 site de tri supplémentaire. Afin de compléter l'offre de service et répondre au mieux à vos besoins, vous pouvez notamment accéder au point situé devant la déchèterie de l'Ecanrière.

Outre une meilleure intégration paysagère, ces conteneurs vous permettent d'accéder au service 24h/24 en ayant accès à un service complet.

Le maillage tel qu'initialement prévu donne satisfaction, néanmoins des points de vigilance sont à relever.

En effet, le bon fonctionnement des conteneurs semi-enterrés nécessite la mise en œuvre de plusieurs règles que nous vous rappelons ci-après :

- Afin de pouvoir rentrer dans le tambour, les ordures ménagères résiduelles doivent être déposées dans des sacs fermés d'un volume maximum de 50 litres,
- La présence de sacs à proximité des conteneurs ne signifie pas forcément que les conteneurs sont pleins. Ils résultent de comportements inappropriés d'usagers,
- Lorsqu'un point est composé de plusieurs conteneurs à ordures ménagères résiduelles et que l'un d'entre eux est plein, n'hésitez pas à tester les autres,
- Il est nécessaire de bien refermer le tambour après usage.
- Les déchets recyclables (papiers / cartons, flacons plastiques / emballages métalliques / briques alimentaires, verre) sont à déposer en vrac dans les conteneurs de tri,
- Les gros cartons sont à déposer en déchèterie,

Il est rappelé que les dépôts sauvages (sacs, encombrants...) sont interdits par la loi et passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 3000€.

Le respect de ces règles est essentiel car il permettra à notre commune de veiller à la pérennité des conteneurs et d'œuvrer au respect de notre environnement.

Néanmoins, si vous constatez un quelconque dysfonctionnement, nous vous remercions de bien vouloir le signaler à la direction Gestion des déchets de Valence Romans Agglo au 04 75 81 30 30



ASSAINISSEMENT

UN NOUVEAU SERVICE MIS EN PLACE DEPUIS DEBUT 2019

S'assurer de la conformité du raccordement de ses installations.

A quoi ça sert ?

- Obtenir une attestation de conformité de ses installations intérieures (réseaux d'eaux pluviales et évacuations des eaux usées)
- Se protéger juridiquement lors de la vente de son habitation. Permet d'éviter tous recours ultérieurs.

LE CONTRÔLE selon le règlement de Service d'Assainissement Collectif du 01/12/2016 porte sur la vérification :

- De la destination des eaux usées et pluviales
- Du respect de la séparation de ces 2 types de réseaux
- De la déconnexion des anciens systèmes d'assainissement (fosses septiques...)
- Du bon dimensionnement du diamètre des canalisations

Coût : 135 € TTC

Des agents de l'unité de contrôle sont à votre disposition et vous proposent un rendez-vous sous 48h.

Direction de l'Assainissement : 04 75 75 41 50
assainissement@valenceromansagglo.fr

Pour plus de renseignement vous pouvez consulter le site internet de l'Agglomération :

<http://www.valenceromansagglo.fr/fr/des-services-au-quotidien/assainissement/assainissement-collectif.html>





Conseillers municipaux : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT, Philippe AROD, Gérard SERRADURA, Céline ACTON, Myriam PEYSSON, Jacques DILLMANN, Patrice CLAVAISSON, Mathieu DUMONT, Régine ROIBET, Christophe VALLA, Pierre-Olivier MACHON, Annick VINCENT, Virginie VIGNON, Alain BONNET.
Extraits des comptes rendus des Conseils municipaux

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

Absents excusés : Christophe VALLA donne pouvoir à Pierre-Olivier MACHON.

Annick VINCENT donne pouvoir à Isabelle ROBERT

Secrétaire de séance- Isabelle ROBERT

VISITE DES TRAVAUX DE LA MAIRIE ET DE LA MAISON D'ADRIENNE

Madame Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu du 29 avril 2019.

Une remarque est faite sur la délibération relative à la « demande de fonds de concours bonus-travaux extension mairie », il manque dans le tableau des subventions : celles de la Région et du Département. Le montant de l'autofinancement sera donc revu à la baisse. Aucune autre remarque n'étant prononcée, le procès-verbal est donc approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

L'ordre du jour peut donc être abordé.

APPROBATION CONVENTION 2018-2022 RELATIVE AUX MERCREDIS LOISIRS DE L'ACCUEIL « KID O' MINO »

Cette délibération annule et remplace les délibérations 2019-13 du 11-02-19 et 2019-20 du 25-03-19.

Madame le Maire expose que suite à la nouvelle organisation scolaire depuis la rentrée 2018 avec le retour à la semaine de 4 jours, et pour répondre aux attentes des familles du territoire des 5 communes (Beauregard-Baret, Eymeux, Hostun, Jaillans et la Baume d'Hostun) l'association Familles Rurales a décidé d'ouvrir son centre Kid O' Mino les mercredis et cela avec le soutien des 5 communes qui s'engagent à participer en fonction du nombre d'enfants et d'heures de présence. Ce dispositif s'appelle « Mercredis Loisirs ».

Une nouvelle convention entre les 5 communes fixant l'organisation et les modalités financière a été rédigée pour la période 2018-2022, ainsi qu'une convention de partenariat entre Familles Rurales de Jaillans et des communes avoisinantes et la Caisse d'Allocations Familiales. Cette dernière permettrait d'obtenir une prestation de service d'environ 45 % sur cette nouvelle action.

Où l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés,

LA JAILLE N°26 août 2019

Après avoir délibéré,

DECIDE de participer au financement des « Mercredis Loisirs » par la rédaction d'une convention qui précise les clés de répartition en tenant compte de la participation de la CAF

DIT que la commune de Jaillans s'engage pour la période 2018-2022

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention 2018-2022 et tout document se rapportant à ce dossier.



QUESTIONS DIVERSES

➤ **21 mai 2019- réunion concernant le projet Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) mené par le Comité de Pilotage Petite Enfance et Familles Rurales-** La commune de Jaillans proposera :

- La classe non utilisée de l'Ecole Primaire
- Le studio situé au rez de chaussée de la Cure
- Le terrain à côté de l'ERA pour une éventuelle construction.

➤ **Hommage à Monsieur Henri MARET-** Changement de l'appellation de l'ERA qui sera rebaptisé « Salle Henri MARET ». Cet hommage sera rendu au mois de janvier 2020 à l'issue de la cérémonie des vœux.

➤ **Médaille du Général de Gaulle – Plaque émaillée de 21x18.** Des précisions doivent être demandées au niveau des coloris.

➤ **Demande de dérogation scolaire** – une demande de dérogation pour inscription à l'école maternelle d'Hostun a été faite, l'école maternelle intercommunale de l'Ecancière n'accueillant pas les enfants de moins de 3 ans. La commune de Jaillans donne son accord mais précise qu'elle n'entend pas participer financièrement. La famille s'engage à inscrire l'enfant à l'école maternelle de l'Ecancière à la rentrée scolaire suivante.

➤ **Aménagement rond-point ramassage scolaire** – Des études sont en cours et ont été demandées au Bureau d'Etude Ingénierie de Valence Romans Déplacement ainsi qu'à M. Gilbert CORDEIL, architecte.

AGENDA

- **09 octobre 2019 – 20h – Théâtre la Comédie de Valence – l'Âge du slow**
- **30 janvier 2020 – 20 h Controverse qui associe les enfants des classes de CM1 et CM2.**

21h30 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.





CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

DECLARATION PREALABLE

M. Stéphane **PAYEN** – 910 chemin des Ayes – Construction d'une piscine et d'un local technique.

M. Elisabeth **JOUBERT** -590B chemin du Pouyet – Réfection d'un vieux mur en galets qui s'est éboulé.

PERMIS DE CONSTRUIRE

✚ M. Laurent **ABISSET** 950 chemin d'Arthemonay-Travaux sur construction existante- Création d'un toit 2 pans sur toit terrasse existant afin de pallier aux infiltrations-Agrandissement en façade sud-est-crétation d'un abri- Construction d'une piscine.

✚ M. Jean-Marie **REANT** – 335B chemin du Prieuré, lot « les Blés Dorés » – Construction d'une maison individuelle.

✚ M. Sébastien **THOMAS** – 335A chemin du Prieuré, Lot « les Blés Dorés » – Construction d'une maison individuelle.

Permanence
Adjoint à
l'urbanisme
Sur rendez-
vous.au 04 75
47 76 54



Site internet de la commune

La commune dispose d'un site internet sur lequel vous pouvez trouver toutes les informations mises à jour régulièrement.

www.jaillans.fr

N'hésitez pas à le consulter.

AOUT 2019

Jeudi 15 août :

Soupe au Pistou : - Place de l'Eglise.

Samedi 24 août :

Soirée WHITE-Dancing de la Jaille- Venez tous en blanc-entrée gratuite pour tous (hors vestiaire).

SEPTEMBRE 2019

Vendredi 6 septembre :

Forum des associations – salle des fêtes de la Baume d'Hostun -16h-20h.

Lundi 16 septembre :

Reprise des activités Familles Rurales.

Mercredi 18 septembre :

Ludothèque Kid O'Ludo-Eymeux – réouverture.

OCTOBRE 2019

Samedi 05 octobre :

Familles Rurales- Bourse aux vêtements enfants automne/hiver et puériculture- ERA.

Mercredi 09 octobre– 20h :

Théâtre la Comédie de Valence – l'Âge du slow- ERA

Samedi 12 & dimanche 13 octobre :

Chemin de Peintres- ERA, Ecole et Eglise.

Semaine du 7 au 13 octobre

ADAPEI -Opération Brioches.

NOVEMBRE 2019

Lundi 4 novembre-14h :

Club des Boutons d'Or- Concours de coinche.

Samedi 9 novembre :

Familles Rurales-Bourse aux jouets-ERA.

LUNDI 11 NOVEMBRE :

Commémoration de l'armistice- 11h- Monument aux Morts suivi du repas des aînés Le repas est offert à toutes les personnes de 65 ans et plus, domiciliées sur la commune. Merci de vous faire connaître en mairie.

Samedi 16 novembre :

Inauguration de la mairie rénovée

Dimanche 17 novembre :

ADMR- CHATUZANGE LE GOUBET- vente de caillettes et boudins.

Samedi 23 novembre :

❖ Familles Rurales – Atelier familial autour du recyclage – ERA.

❖ Les Amis de Jaillans- Choucroute – La Jaille

Dimanche 27 novembre :

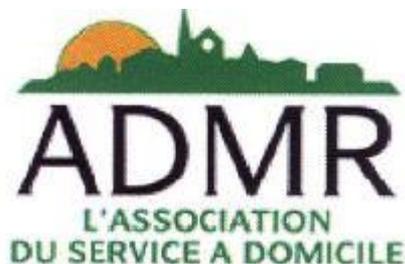
ADMR- MEYMANS- pièce de théâtre- « Il n'y a pas de mâle à ça.

Samedi 30 novembre :

Sou des Écoles- Loto- ERA.

AGENDA





"L'ADMR est un réseau associatif de services à la personne. Fondé en 1945, il intervient de la naissance à la fin de vie, dans quatre domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé."

L'Association locale de Chatuzange le Goubet fait partie des 23 associations qui composent le réseau ADMR (Aide à domicile en Milieu Rural) de la Drôme. L'ADMR de Chatuzange le Goubet c'est : 21 bénévoles à votre écoute, 2 secrétaires pour vous répondre, 51 salariés à votre service.

Adresse : 62 rue des Monts du Matin 26300 Chatuzange le Goubet.

Horaires d'ouverture du bureau : du lundi au vendredi de 8h 30 à 12 h.

Tél : 04 75 47 20 50

Actualités :

VENTE BOUDINS & CAILLETES
Le 17 Novembre 2019
CHATUZANGE LE GOUBET

THEATRE
IL N'Y A PAS DE MALE A ÇA
Le 24 Novembre 2019
MEYMANS



ACTIVITES LOISIRS 2019/2020

Présentation des activités lors du forum des associations le vendredi 06 septembre de 16h à 20h à la salle des fêtes de La Baume d'Hostun.

Activités enfants : danse, judo, éveil corporel, baby hand (nouveau), hip hop, théâtre, dessin/mangas.

Activités adultes : Zumba, gym douce, pilate (nouveau), yoga, taekwondo, APP (Activité Physique Personnalisée).

Reprise des activités : semaine du 16 septembre.

LUDOTHEQUE KID O'LUDO – EYMEUX

Plus de 300 jeux et jouets sont à votre disposition pour venir jouer sur place et découvrir le plaisir d'une partie en famille, entre amis, entre enfants.

Horaires d'ouverture (hors vacances scolaires) : mercredi 13h30-17h30/1^{er} samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30.

Réouverture le 18 septembre 2019.

Tout au long de l'année, vous pouvez emprunter des jeux de la ludothèque pour les emmener chez vous et y jouer en famille ou avec vos amis.

La ludothèque vous propose des soirées jeux à thème, où vous pourrez découvrir ou redécouvrir des jeux de société. Bluff, enchères, stratégie, il y en a pour tous les goûts, ambiance garantie !

L'anniversaire de votre enfant approche et vous souhaitez lui organiser une fête avec ses copains dans un cadre ludique et original. La ludothèque d'Eymeux vous propose 2 formules. Et bien d'autres animations sur demande...

Dates à retenir : Soirée jeux Halloween 31/10/2019

MERCREDIS LOISIRS – HOSTUN

Ouverture des mercredis loisirs à Hostun le mercredi 4 septembre 2019 organisée par Familles Rurales de Jaillans.

Accueil à la journée de 7h30 à 18h30, tarifs selon votre quotient familial

AGENDA

- ❖ Bourse aux vêtements enfants automne/hiver et puériculture : 05/10/2019
- ❖ Bourse aux jouets et livres : 09/11/2019
- ❖ Atelier familial autour du recyclage : 23/11/2019
- ❖ Spectacle de Noël : 14/12/2019
- ❖ Animation parentalité avec le Toucantoco : 25/01/2020

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE WWW.FAMILLESRURALES.ORG/JAILLANS/





DANSE MODERNE
Jaillans

Delphine
100 €
4/6 - 7 ans et plus
Mercredi 15h45 - 16h45 / 16h45 - 17h 45



JUDO
Jaillans

Alexandre
100 € + licence
5/7 - 8 /12 ans
Mercredi 18h00 - 19h00 / 19h00 - 20h00



KID' O BABY
ÉVEIL MOTRICITÉ SOCABILISATION

Natacha & Annabel
ACTION PARENTALITÉ PARTAGE DÉCOUVERTE
20 €
Parents grand-parents et assistantes maternelles
18 mois à 3 ans Accompagné
Mardi 10h00 - 10h45 Jaillans
Jeudi 09h30 - 10h15 Jaillans



HIP HOP
Jaillans

Sandrine
100€
8 ans et +
Jeudi 18h15 - 19h15



ATELIER THEATRE
Jaillans

Alain
170 €
7 ans et +
Mercredi 14h00 - 15h30



BABY-HAND
Jaillans

Natacha
50 €
3/5 ans
Mardi 17h00 - 18h00



DESSIN CRÉATION-MANGA
Jaillans

Laurence
210 €
Matériel fourni
8 à 12 ans
Mercredi 16h30 - 18h00



FIT DANCE

Amandine et Sabrina
100 €
Ados-Adultes
Lundi 20h00 - 21h00 Jaillans
+ Option Renforcement 19h30- 20h00 à 30€



GYM DOUCE

Geneviève
100 €
Adultes
Mardi 09h00 - 10h00 Jaillans
OU Mardi 19h30- 20h30 La Baume d'Hostun



YOGA

Agnès
170 €
Jaillans
Mercredi 20h00 - 21h30



ACTIVITÉ PHYSIQUE PERSONNALISÉE ET SANTÉ
Jaillans

Ghislain
170 €
Jeudi 10h30 --12h00



TAEKWONDO

Sébastien
125 €
Ados-Adultes
1 fois / semaine alternativement, selon calendrier établi
Mardi et Jeudi 19h30 - 21h00



PILATES
Jaillans

Andréa
100 €
Adultes
Mardi 18h30 - 19h30



Une carte adhésion obligatoire : 25 € / Famille
Chèques ANCV / CESU / TOP DEP ' ART Acceptés

1 Séance d'essai gratuite

Sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions

Tout cours annulé, n'est pas remplacé



ADAPEÏ DE LA DROME

Journée de solidarité – « Opération Brioches »

La cause des personnes handicapées est une priorité nationale. L'Adapeï se mobilise pour apporter des réponses aux personnes en attente de place en établissements. Pour ce faire, l'Adapeï de la Drôme, comme les autres Adapeï sur l'ensemble du territoire, organise ces journées de solidarité les : lundi 7, mardi 8, mercredi 9, jeudi 10, vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 octobre 2019.

Ces journées ont pour double objectif :

- Poursuivre l'action générale d'information et de sensibilisation du public pour que nos paroles, notre regard, nos actes soient porteurs du maximum de dignité vers la personne handicapée, tant sur la scolarisation, l'insertion sociale, professionnelle, l'hébergement et l'accès aux loisirs,
- Collecter des fonds pour financer des investissements permettant d'améliorer la vie des personnes handicapées intellectuelles.

Cette année, la collecte des fonds sur la Drôme est destinée à la création d'un lieu de rencontre, d'échange et d'écoute pour l'IME Adapeï26 Saint-Uze et le SESSAD du Nord Drôme.



De nombreuses communes de la Drôme accueillent le Bus Santé cette année

Pourquoi le Bus Santé ?

Véhicule aménagé, le Bus Santé équipé d'un appareil prenant des photographies du fond de l'œil (dépistage indolore sans utilisation de gouttes ophtalmiques) sillonne la Drôme pour des campagnes de **dépistage de la rétinopathie diabétique**.

Les plus du Bus !

Dans le Bus, **une équipe pluridisciplinaire** :

- ✚ Répond aussi à vos questions sur des sujets de prévention et promotion de la santé
- ✚ Propose des actions d'Education Thérapeutique du patient pour accompagner les programmes existants sur le territoire

✚ Une question sur le diabète ?

Envie d'arrêter de fumer ?

Comment dépister les cancers du côlon ou du sein ?

Quels sont les signes d'un AVC, comment réagir ?

Quels sont les facteurs de risques cardiovasculaires ?

Pour qui ?

- ✚ Pour tous, quel que soit votre état de santé.
- ✚ Pour toute personne diabétique : dépistage de la rétinopathie, faite le point avec votre médecin.

La Rétinopathie diabétique c'est quoi ?

C'est une atteinte de la rétine n'entraînant pas de symptômes visuels jusqu'au stage des complications. Un dépistage dès le diagnostic du diabète est donc nécessaire.

Agenda

Septembre

Mercredi 4 : Montélier

Vendredi 13 : Saint Nazaire en Royans

Mardi 17 : Besayes

Jeudi 19 : Chatuzange-le -Goubet

Décembre

Jeudi 5 : Bourg de Péage

Vendredi 6 : Romans sur Isère

✚ Le bus Santé stationne sur un **emplacement déterminé avec la Mairie de la commune concernée**. Il est ouvert au public de **9h à 17 h**.

✚ L'équipe du Bus est composée de **professionnels du champ de la santé, du médico-social et du sport**.

Le dépistage de la rétinopathie diabétique

→ Conditions d'accès

✚ Le dépistage est réservé aux **personnes diabétiques n'ayant pas eu de consultation ophtalmologique depuis plus d'un an et n'ayant pas de prochain rendez-vous prévu avec un ophtalmologiste**.

✚ Il est nécessaire, avant d'aller effectuer l'examen au Bus Santé, de **faire le point avec son médecin**.

✚ Une ordonnance mentionnant « **Faire pratiquer par un(e) orthoptiste, des rétinographies dans le cadre du dépistage de la rétinopathie diabétique** » sera **délivrée au patient par son médecin**. Si le patient n'a pas la possibilité de faire le point avec son médecin, il convient de le signaler au secrétariat du Bus Santé

✚ Pour fixer un rendez-vous, le patient doit contacter le Pôle Bus Santé en composant le numéro de l'accueil du Collectif Sud : 04 75 81 63 10



DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE L'ÉCANGIÈRE

Les portes ouvertes

Les mardis 7 et 14 mai, les 3 classes ont ouvert leurs portes aux parents d'élèves. Les enfants ont présenté le travail réalisé tout au long de l'année avec Marie-Laure RODET, intervenante en percussions.

Visite des moyens dans leur future école

La semaine du 13 juin, tous les élèves de Moyenne Section ont passé une matinée dans l'école de leur village avec leurs collègues de Grande Section. Ils étaient accompagnés d'une enseignante de l'école.

La chorale de l'école

Le 28 juin après la classe, les enfants ont présenté le travail réalisé tout au long de l'année en Chorale. Ce moment festif a été suivi d'un goûter offert par l'Association des Parents d'Élèves de l'Écangière (APE de l'Écangière).

Visite de l'école

Le 29 juin à 9h30, Nathalie KOUSSENS- Directrice de l'école et Laurent FORIEL- Président du Syndicat Intercommunal de l'Écangière ont accueilli les futurs élèves et leur famille. Les enfants ont pu ainsi visiter l'école et passer un été serein.



06 43 11 87 90
Demandez Fred ou Ophélie
www.dancing-jaille.com

La boîte de ceux qui n'aiment pas les boîtes

Établissement réservé aux plus de 30 ans

Tenue correcte exigée

Réouverture week end 17 août

Samedi 17 août: Soirée Rock de 21h à minuit puis
Ambiance 80.

Samedi 24 août : Grande Soirée Blanche avec
entrée gratuite pour tous.



Jeudi 22 août : de 19h à 23h- reprise soirées
Karaoké jusqu'à fin septembre.

Samedi 31 août: Ambiance 80/90 à partir de
22h30.

**Reprise des Vendredis de la Danse le 6 Septembre
avec Salsayiti**

A Partir de Septembre

- **1er Vendredi du Mois: Soirée SBK avec Salsayiti (Avec Initiation)**
- **2eme Vendredi du Mois: Soirée Rock Latino**
- **3eme Vendredi du Mois: Soirée Swing; Boogie et West Coast Swing avec JB (+Initiation)**
- **4eme Vendredi du Mois: Les Vendredis "LIVE" avec des Concerts.**
- **Cours de danse le lundi en « toute Danse et Latino ».**

A partir de septembre entrée gratuite tous les samedis de 23h à 23h30 pour la gente féminine.



BOULANGERIE
Place Granet
Ouverture prévue
début Octobre

Soir d'été

Si vous tendez un peu l'oreille
Quand le soleil
A fait flamboyer le jardin
Et que son dernier rayon dore
Encore
Au seuil du soir
Votre arrosoir
Ecoutez bien :
Vous entendrez tout doux, tout doux,
Dans tous les coins
Ivres d'odeurs
Vous entendrez, à petits coups,
Dans tous les coins, boire les fleurs.

Maurice Carême



Soupe au Pistou



Jeudi 15 Aout à Jaillans



**Organisé par le
Comité des
Fêtes**

**14h00: Concours de Pétanque en
Triplette Mixte au Dancing de la Jaille**



**20h00: Repas Festif et Animé sur la
place de l'Eglise**

Infos et Contact au : 06/08/89/11/03

Plus d'informations et d'images

Sur le site internet : www.jaillans.fr

Comité de rédaction : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT,

Impression et distribution par nos soins.



Préservez l'environnement
Inscrivez-vous à la newsletter sur le site internet
et restez connecté à votre village